

Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool 2024

Chères et chers professionnel-le-s, partenaires et collègues des institutions du domaine des addictions,

Le GREA, le Fachverband Sucht, Addiction Suisse, la Croix-Bleue Suisse et Ticino Addiction (consortium de projet) organisent une Journée d'action contre les problèmes liés à l'alcool pour les années 2024-2026, soit trois journées annuelles, afin de fournir aux organisations membres un cadre pour leurs activités de sensibilisation. Cette journée d'action est prévue chaque année en mai.

La prochaine journée d'action aura lieu **le 23 mai 2024 sous le thème « L'alcool au travail »**.

Pour la mise en œuvre de cette journée d'action, le consortium développe différents outils à l'intention des services spécialisés. Cela comprend le présent concept qui informe sur la thématique et promeut des idées d'actions sur le thème « Alcool au travail ». Nouveauté cette année, le concept comprend également un chapitre sur l'égalité des chances en matière de santé. De plus, le consortium de projet met à disposition une planification d'actions, un flyer, des brochures d'information, un communiqué de presse ainsi que des cadeaux et supports visuels (affiches, sujets sur les réseaux sociaux, signature de courrier électronique).

- Le flyer, les brochures d'information et cadeaux peuvent être commandés via le site web d'Addiction Suisse : <https://shop.addictionsuisse.ch/fr/54-journee-sur-les-problemes-lies-a-lalcool>. Veuillez indiquer le code promo "AL24" dans le panier d'achats afin d'éviter les frais de port.
- Le communiqué de presse, le concept, la planification d'actions ainsi que les supports visuels sont disponibles sur le site web de la Journée d'action: www.aktionstag-alkoholprobleme.ch. Nous vous informons que le site web est actuellement en cours de révision et qu'il sera mis en ligne dans les prochaines semaines.

De plus, toutes les institutions du domaine des addictions sont invitées à inscrire leurs activités prévues pour le 23 mai dans la liste des activités sur le site web. Cela permettra d'avoir un aperçu des actions menées dans toute la Suisse. Cette liste servira d'inspiration aux autres partenaires pour l'organisation de leurs activités.

C'est vous qui rendez cette journée vivante. C'est à vous de donner des impulsions à la population. Nous sommes là pour vous soutenir. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur la mise en œuvre de la journée d'action !

Cordialement

Célestine Perissinotto (GREA), Facia Marta Gamez (Association spécialisée dans le domaine de la toxicomanie), Olivier Graz (Addiction Suisse), Anne Graber (Croix-Bleue Suisse), Marcello Cartolano (Ticino Addiction) / 26 mars 2024



Concept de la Journée nationale du 23 mai 2024

1.	Groupe de planification, contacts	3
2.	Objectifs	3
3.	Titre et contenu 2024 : « Alcool au travail »	4
3.1	Chiffres de la consommation alcool en Suisse	4
3.2	Chiffres sur la relation alcool et travail.....	5
3.3	Des réalités qui cassent des préjugés.....	6
3.4	Facteurs de stress	6
3.5	Programmes de prévention en entreprise	7
3.6	Intervention précoce en entreprise	8
3.7	Rôle des institutions du domaine des addictions.....	8
3.8	Ce qu'en dit la loi	9
3.9	Ressources.....	10
4.	Égalité des chances	11
4.1	Définitions.....	11
4.2	Approches visant à promouvoir l'égalité des chances en matière de santé	12
5.	Give-aways et produits pour la campagne	13
6.	Exemples d'actions	13
7.	Le site internet de la campagne	14
8.	Travail médiatique	14
9.	Calendrier.....	15
10.	Bibliographie.....	15

1. Groupe de planification, contacts

La Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool 2024 est organisée par :

GREA, Lausanne	Célestine Perissinotto (F)	c.perissinotto@grea.ch 024 426 34 34
Fachverband Sucht, Zürich	Facia Marta Gamez (D)	martagamez@fachverbandsucht.ch 076 830 20 65
Blaues Kreuz Schweiz, Bern	Anne Graber (D)	anne.graber@blaueskreuz.ch 031 300 58 66
Sucht Schweiz, Lausanne	Olivier Graz (D, F)	ograz@suchtschweiz.ch 021 321 29 88
Ticino Addiction	Marcello Cartolano (I)	marcello.cartolano@ingrado.ch

La mise en œuvre est soutenue financièrement par le Fonds national de prévention des problèmes liés à l'alcool.

2. Objectifs

Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool

La Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool a pour objectif de sensibiliser la population aux difficultés auxquelles sont confrontées les personnes touchées par l'alcool et leurs proches. Il s'agit d'aborder des thèmes qui sont en général tabous dans la société. Mais il s'agit également de faire connaître les offres d'aides existantes et de mobiliser l'ensemble de la société civile afin que les personnes concernées bénéficient du soutien nécessaire.

Engagement

La Journée nationale nous permet de cibler les personnes qui ont directement ou indirectement un problème d'alcool. Nous nous adressons à toutes les personnes (et leurs proches) qui ont des problèmes d'alcool épisodiques ou chroniques et qui en souffrent. Nous désirons, par ailleurs, sensibiliser toute la population aux thèmes en lien avec une consommation d'alcool problématique.

Plate-forme

La Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool constitue une plateforme pour tous les prestataires actifs dans les domaines de la prévention, du conseil et de l'accompagnement des personnes avec des problèmes liés à l'alcool. Cette Journée nationale est aussi une occasion d'informer le public sur les services de conseil, les offres de prestations ainsi que sur ce que les personnes directement ou indirectement concernées peuvent attendre des diverses institutions lorsqu'elles les contactent et qu'elles cherchent du soutien.

Émulation avec le Dry January

À travers ses objectifs et sa population cible, la Journée alcool se veut complémentaire au Dry January.

Situation actuelle des campagnes alcool

L'arrêt de la Semaine alcool a poussé le GREA, la Croix-Bleue Suisse, le Fachverband Sucht et Addiction Suisse à se réunir en 2020 dans un consortium pour mobiliser les ressources de chacun et pouvoir continuer à organiser des événements de prévention. Au terme de ce long travail de réflexion, le résultat est décevant. Les campagnes alcool sont confrontées à un manque de financements chronique et une absence de leadership fédéral. Toutefois, elles ont

su mettre à profit leur collaboration pour continuer à soutenir le travail de prévention au niveau fédéral et coordonner la Journée alcool.

3. Titre et contenu 2024 : « Alcool au travail »

Pour beaucoup de gens, le lieu de travail est, à côté de la famille, des amis et du domicile, une source importante de satisfaction, mais aussi de frustration. La consommation d'alcool sur le lieu de travail entraîne généralement de graves problèmes : problèmes personnels pour les personnes concernées, mise en danger de la sécurité au travail, diminution des performances professionnelles ou encore coûts importants pour l'entreprise.

Pour aider les personnes concernées ainsi que leur environnement professionnel et privé, une réflexion approfondie sur le sujet est nécessaire. La Journée alcool 2024 vise donc à offrir une plateforme de sensibilisation aux personnes souffrant de consommation excessive ou d'addiction à l'alcool et à leurs proches, aux responsables d'entreprise, aux institutions du domaine, et enfin, au grand public.

Tant une consommation problématique d'alcool que l'addiction peuvent avoir des effets négatifs sur le lieu de travail ou l'environnement professionnel. Par exemple, une consommation problématique peut se manifester par des comportements inappropriés lors d'événements d'entreprise ou une baisse de performance due à une « gueule de bois ». Cela crée des situations désagréables tant pour la personne concernée que pour les collègues et les supérieurs hiérarchiques. La même chose s'applique à la dépendance à l'alcool. Elle reste cachée pendant longtemps et ce n'est que lorsque le problème s'aggrave qu'elle devient visible. Les personnes concernées ont déjà parcouru un long chemin douloureux ; elles ont parfois besoin d'alcool pour pouvoir travailler du tout - un cercle vicieux qui aggrave la situation. Les raisons pour lesquelles les gens se retrouvent dans une telle situation sont très diverses. Dans tous les cas, cela représente un lourd fardeau pour la personne concernée et son entourage. Des sentiments de honte et de débordement accompagnent ce processus ; les collègues confrontés à ces difficultés se sentent dépassés, les supérieurs ne savent pas comment et quand réagir, et la famille craint les conséquences d'une perte d'emploi.

3.1 Chiffres de la consommation alcool en Suisse

En 2017, en Suisse, 17,7 % de la population (âgée de 15 ans et plus) ont consommé de l'alcool à un niveau jugé risqué pour la santé¹, que ce soit de manière chronique ou ponctuelle/épisode. On estime que 250 000 personnes en Suisse sont dépendantes à l'alcool².

Au fil du temps, les modes de consommation ont évolué : tandis que la consommation quotidienne et chronique à risque a tendance à diminuer, la consommation épisodique à risque augmente. Cela concerne principalement les jeunes hommes : 8 % des hommes âgés de 15 à 24 ans se saoulent au moins une fois par semaine et 22 % une fois par mois, comparativement à 4 % et 15 % respectivement chez les femmes du même âge³.

Environ une personne sur trois en Suisse a au moins une personne dans son entourage qui a des problèmes liés à l'alcool⁴.

¹ Obsan. Consommation d'alcool à risque (âge 15+). <https://ind.obsan.admin.ch/fr/indikator/monam/consommation-dalcool-a-risque-age-15>. (Consulté le 29.02.2024)

² Kuendig, H. (2010). Estimation du nombre de personnes alcoolodépendantes dans la population helvétique (rapport de recherche No. 56). Addiction Suisse.

³ OFS. (2017). Enquête suisse sur la santé.

⁴ Marmet S., Gmel G. (2015).

Sur le site <https://ind.obsan.admin.ch/fr/monam/topic/1ALK> vous trouvez toutes sortes de prévalences liées à la consommation d'alcool.

3.2 Chiffres sur la relation alcool et travail

Selon une étude de Polynomics⁵ réalisée en 2010 que l'on peut consulter sur le site internet de l'OFSP⁶, environ 2% des personnes employées ont un problème de consommation d'alcool, ce qui représente 70'000 personnes.

L'OFSP estime que les coûts liés à la consommation d'alcool s'élèvent à 2,8 milliards de francs par année. « La majeure partie de cette somme est à la charge de l'économie sous forme de pertes de productivité ; les décès prématurés, les absences pour cause de maladie ou les mises à la retraite anticipée ». L'économie suisse supporte ces charges à hauteur de 2,1 milliards de francs (OFSP, 2024)⁷.

D'autres chiffres sur la thématique de l'alcool au travail sont fournis sur le site d'Addiction Suisse <https://www.alcoolautravail.ch/quelques-chiffres-42>

Le rapport Alcohol and the workplace⁸ (OMS, 1996) livre les enseignements de l'alcool au travail. Sur le site d'Addiction Suisse⁹ ils sont synthétisés ainsi :

- L'absentéisme au travail, de courte durée et sans justification médicale, est 4 à 8 fois plus élevé chez des personnes ayant une consommation problématique d'alcool.
- 15 à 25% des accidents du travail seraient dus à l'alcool ou d'autres substances psychoactives.
- Les travailleurs ayant un problème d'alcool ont 3 à 4 fois plus de probabilité de provoquer des accidents.
- La perte de productivité d'une personne ayant un problème d'alcool peut être estimée à 15% selon le BIT (Bureau international du travail).

Entre-temps, l'OMS n'a pas publié de données plus récentes à ce sujet. Par conséquent, les pourcentages pourraient maintenant être différents. Ce qui est clair, cependant, c'est qu'une consommation problématique ou une dépendance à l'alcool sont associées à des absences temporaires, des pertes de productivité et des accidents. Cela a été confirmé par une étude légèrement plus récente de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹⁰ datant de 2012. Bien que la Suisse n'ait pas été intégrée, plusieurs pays européens limitrophes auxquels la Suisse peut se comparer ont été inclus dans l'étude.

Bien que l'alcool au travail soit un problème central pour la prévention et la promotion de la santé, il existe peu d'études à ce sujet en comparaison avec l'importante. C'est un domaine qu'il nécessite d'investiguer de façon plus systématique en Suisse comme à l'étranger.

⁵ Fischer, B. et al. (2021). Coûts de l'alcool en Suisse. Polynomics. Olten.

⁶ OFSP. L'alcool au travail coûte un milliard de francs par année. (Consulté le 03.03.2024) <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-37465.html>

⁷ Fischer, B. et al. (2021). Coûts de l'alcool en Suisse. Polynomics. Olten.

⁸ Henderson, M. (1996). Alcohol and the Workplace. WHO. <https://files.eric.ed.gov/fulltext/ED413572.pdf>

⁹ Addiction Suisse. Alcool au travail. (Consulté le 27.02.2024) <https://www.alcoolautravail.ch/>

¹⁰ European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions. Use of alcohol and drugs at the workplace. 2012.

3.3 Des réalités qui cassent des préjugés

Selon une étude présentée lors de la 3^e Journée nationale de prévention des conduites addictives au travail le 17 mai 2018 à Paris (Étude Constances sur 200'000 volontaires)¹¹, la consommation à risque d'alcool touche tous les catégories socioprofessionnelles et secteurs d'activité, allant à l'encontre des idées préconçues. « Il n'y a pas de secteur d'activité qui soit épargné par le fardeau de l'usage à risque de l'alcool » dit Guillaume Airagnes, psychiatre addictologue à l'hôpital Georges-Pompidou à Paris et doctorant à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)¹².

Les chiffres révèlent que dans les professions au contact du public, la consommation à risque est plus présente. Près de 20 % des hommes travaillant dans des professions telles que :

- l'enseignement,
- le domaine infirmier,
- la technique entre autres,

sont concernés par une consommation à risque, tandis que 8,6 % des femmes sont également touchées¹³. Selon le site Alcohol and Drug Foundation, les secteurs les plus touchés prennent aussi en compte la construction, les services financiers et les transports.

La consommation à risque d'alcool même ponctuelle multiplie par 1,7 les risques de perdre son emploi dans l'année et ce chiffre est multiplié par trois avec une alcoolodépendance.

3.4 Facteurs de stress

Les problèmes liés à l'alcool ne sont souvent pas causés par une seule et unique raison. Les déclencheurs peuvent être d'ordre biologique, psychologique ou social. Les facteurs liés au travail peuvent également influencer l'apparition d'un problème d'alcool¹⁴.

Le domaine professionnel peut influencer la consommation d'alcool. Les personnes travaillant dans des environnements exposés à la chaleur, au bruit ou à la poussière ont tendance à boire plus d'alcool que celles qui ne sont pas exposées à ces facteurs. De plus, le travail physique influence la consommation d'alcool, car ce type de travail nécessite une grande quantité de liquides et conduit souvent à la consommation de bière comme une solution¹⁵. Une étude¹⁶ de l'Office fédéral de la santé publique et de la Suva (Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents) datant de 2010 montre que le secteur de l'hôtellerie-restauration et de la construction a le plus grand nombre d'employés présentant une consommation problématique (5,1 % et 3,9 % respectivement). Ces résultats confirment l'étude de cohorte menée en France (Constances). Les professions dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, de l'agriculture, du transport et de la construction sont, selon l'étude, les plus susceptibles d'être touchées par une consommation d'alcool problématique¹⁷ (p.6). Une autre étude (Alcohol in the workplace, 2020)¹⁸ montre que la proportion de travailleurs buvant excessivement est la plus élevée dans les professions de direction notamment, où environ un tiers du personnel (36% en 2017) déclare une consommation excessive d'alcool.

¹¹ Prévention des consommations addictives en milieu professionnel. (09.05.2018) Mildeca. <https://www.drogues.gouv.fr/prevention-des-conduites-addictives-en-milieu-professionnels-une-3eme-journee-sur-le-theme-de>

¹² Atlas, et al. (2018). Alcool et travail : parlons-en ! 3e Journée nationale de prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

¹³ Alcool et travail, quels sont les risques et les liens associés? (13.09.2021). Addict'Aide <https://www.addictaide.fr/pro/guide/alcool-et-travail-quels-sont-reellement-les-liens-et-les-risques-associes/>

¹⁴ Addiction Suisse. Alcool au travail.(Consulté le 27.02.2024) <https://www.alcoolautravail.ch/>

¹⁵ Ibidem

¹⁶ Fischer, B. et al. (2021). Coûts de l'alcool en Suisse. Polynomics. Olten

¹⁷ Alcool et travail, quels sont les risques et les liens associés? (13.09.2021). Addict'Aide <https://www.addictaide.fr/pro/guide/alcool-et-travail-quels-sont-reellement-les-liens-et-les-risques-associes/>

¹⁸ IAS. (2020) Alcohol in the workplace. <https://www.ias.org.uk/wp-content/uploads/2020/12/Alcohol-in-the-workplace.pdf>

Il convient de noter qu'aujourd'hui, dans le monde du travail, il existe une forte pression de performance et des facteurs économiques sont très importants. Cela peut entraîner du stress. Certaines personnes consomment de l'alcool comme un moyen de se calmer face à ce stress ou à ces angoisses¹⁹.

3.5 Programmes de prévention en entreprise

Les problèmes liés à l'alcool sont encore souvent considérés comme un tabou sur le lieu de travail. Cependant, ces dernières années, de plus en plus d'entreprises abordent la question et intègrent la gestion de l'alcool et d'autres substances addictives dans leur politique de personnel²⁰.

Un programme de prévention de l'alcool définit la manière dont les entreprises traitent l'alcool et comment réagir en cas d'indices d'une consommation problématique d'alcool. Les questions suivantes sont importantes dans le cadre d'un programme de prévention²¹.

1. Comment détecter précocement une consommation problématique d'alcool au sein de l'entreprise ?
2. Comment réagir en cas d'indices d'une consommation problématique d'alcool (par exemple, techniques de communication, offres de soutien) ?
3. Comment sensibiliser les employés aux conséquences de la consommation d'alcool sur le lieu de travail ? Comment informer les employés sur les politiques de l'entreprise en matière de consommation d'alcool au travail ?
4. Comment sensibiliser et former les cadres à cette problématique ?
5. Quelles mesures l'entreprise met-elle en place pour réguler la consommation d'alcool sur le lieu de travail (par exemple, restrictions d'accès, mise en place d'une interdiction de consommation) ?

La mise en place d'un programme de prévention de l'alcool renforce la prise de conscience des conséquences négatives de la consommation d'alcool sur le travail et améliore la santé ainsi que la sécurité au travail des employés. De plus, le programme clarifie les responsabilités de l'employeur et des employés en cas de consommation problématique d'alcool et soutient les employés concernés de manière précoce.

Une étude²² menée en 2010 par l'Office fédéral de la santé publique et la Suva, avec le soutien du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), a interrogé 1'300 entreprises en Suisse sur le thème de l'alcool sur le lieu de travail. Environ 14% des entreprises ont déclaré avoir mis en place un programme de prévention, tandis que 6% ont indiqué qu'un tel programme était en cours de planification. Dans les secteurs où la consommation problématique est plus fréquente, ces programmes de prévention sont plus souvent mis en place que dans d'autres secteurs. Les mesures de ces programmes comprennent notamment la restriction de l'accès à l'alcool, les interdictions de consommation d'alcool avant ou pendant les heures de travail, ainsi que des services de conseil. Plus de 70% des entreprises interrogées estiment que les programmes de prévention sont efficaces. Elles constatent un effet positif sur le climat de travail, ainsi qu'une diminution des absences et des accidents du travail.²³

¹⁹ Addiction Suisse. Alcool au travail. 2024

²⁰ Ibidem.

²¹ Ibidem.

²² Fischer, B. et al. (2021). Coûts de l'alcool en Suisse. Polynomics. Olten.

²³ OFSP. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-37465.html>

3.6 Intervention précoce en entreprise

L'article 82 de la Loi sur l'assurance-accidents (LAA) impose aux employeurs de prendre des mesures pour éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles, y compris liés à la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives. Si les employeurs laissent délibérément leurs employés travailler sous l'influence de l'alcool, cela constitue une violation de l'article 82 LAA.

D'une part, les employeurs doivent veiller à ce que les normes de sécurité soient respectées. S'ils constatent que des employés sont sous l'influence de l'alcool, ils sont tenus de réduire les risques en les transférant, par exemple, à un poste de travail sûr ou en les renvoyant chez eux. D'autre part, les employeurs et les superviseurs ont un rôle crucial dans la détection précoce des changements de comportement au travail et l'offre de soutien.

Cette approche, appelée « intervention précoce », vise à identifier rapidement les problèmes de santé et à fournir un soutien approprié, qu'il s'agisse de consommation d'alcool au travail ou de tout autre changement de comportement. Elle repose sur quatre étapes²⁴ :

- La promotion d'un environnement favorable au maintien de la santé et favorisant la prévention
- Le repérage visant l'observation de signes ou des signes avant-coureurs d'une vulnérabilité propice à entraîner une consommation à risque
- L'appréciation qui appelle un élargissement de la réflexion avec d'autres professionnels ou collègues pour analyser le besoin d'agir
- L'accompagnement dans le cadre d'un suivi ou d'une institution spécialisés

La force de l'intervention précoce, outre ses étapes claires qui ne sont pas toujours linéaires, réside dans le fait qu'elle sous-tend des notions importantes comme la mise en œuvre collective et interdisciplinaire dans l'entreprise puisqu'il s'agit de travail ainsi que l'autonomie et l'autodétermination des personnes concernées.

3.7 Rôle des institutions du domaine des addictions

Les institutions offrent un soutien important et utile pour la mise en place de programmes de prévention de l'alcool dans les entreprises et sont également des interlocuteurs clés en cas de situations problématiques spécifiques :

- ⇒ Comment créer un environnement favorable à la santé ?
- ⇒ Quels services de soutien peuvent être offerts ?
- ⇒ Comment l'entreprise devrait-elle réagir si un employé a un problème d'alcool ?

Exemples de moyens de soutien des responsables d'entreprise et du personnel pour créer un environnement favorable à la santé pour leurs employés :

- Réflexion sur la culture d'entreprise en ce qui concerne l'alcool
 - o Existe-t-il des rituels liés à la performance dans lesquels l'alcool joue un rôle central (par exemple, dans les ventes, lors de la conclusion de contrats, en contact avec les clients) ?
 - o Existe-t-il des rituels d'équipe dans lesquels l'alcool joue un rôle central (par exemple, déjeuner, bière de pause, bière après le travail, etc.) ?
 - o Comment le comportement non conforme au groupe des employés est-il évalué (par exemple, avec dépréciation, moquerie, pression de groupe, etc.) ?
- Introduction d'un concept d'intervention précoce (voir chapitre 3.6)

²⁴ La pyramide. Intervention précoce (Consulté le 15.03.2024) <https://interventionprecoce.ch/ip-en-bref-2/>

- Comment l'entreprise, les supérieurs hiérarchiques ou les responsables du personnel réagissent-ils aux premiers signes d'un problème potentiel ? Qui assume quel rôle ?
- Introduction d'un programme de prévention en entreprise pour sensibiliser les employés, les supérieurs hiérarchiques et les responsables du personnel à la question de l'alcool sur le lieu de travail (voir chapitre 3.5).

Exemples de moyens de soutien des organismes spécialisés en cas d'observations, de consommation problématique ou de dépendance à l'alcool :

- Soutien des responsables d'entreprise et du personnel par l'introduction d'un programme de prévention en entreprise (voir chapitre 3.5)
 - Comment détecter précocement une consommation d'alcool problématique dans l'entreprise ?
 - Comment réagir en cas d'indices d'une consommation d'alcool problématique (par exemple, gestion des entretiens, offres de soutien) ?
 - Quand faut-il impliquer une personne spécialisée externe, et comment se déroule la collaboration avec l'organisme spécialisé ?
- Soutien des employés concernés pour leur montrer des solutions compréhensibles et réalistes en matière de conseils et de thérapie :
 - Comment puis-je aborder mon problème d'alcool et conserver mon emploi ? Qui peut m'aider dans cette démarche ?
 - Comment et que dire à mon chef ?
- Soutien des personnes concernées, collègues de travail et proches, pour les encourager à adopter une attitude active et les soutenir afin qu'ils ne tombent pas dans le piège de la responsabilité :
 - Comment aborder le problème avec lui/elle ?
 - Je ne veux pas que la personne perde son emploi à cause de moi. Comment fixer malgré tout des limites ?
 - S'il/elle ne veut pas, je ne peux rien faire de toute façon.

3.8 Ce qu'en dit la loi

Il n'existe pas de loi en Suisse interdisant la consommation d'alcool sur le lieu de travail (Swissmem, 2024). Les réglementations légales se concentrent sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, y compris celles liées à la consommation d'alcool (voir chapitre 3.7). À cette fin, l'employeur peut restreindre ou interdire la consommation de boissons alcoolisées (Art. 35 al. 3 de l'Ordonnance 3 sur la loi sur le travail). Une synthèse des aspects juridiques pertinents est disponible sur le site Alcool au Travail (www.alcoolautravail.ch > Lois) et sur le site du Secrétariat d'État à l'Économie (www.seco.admin.ch > Travail > Conditions de travail > Protection de la santé au travail > Risques psychosociaux au travail > Alcool. Substances psychoactives et produits addictifs).

À noter que l'alcool au travail est traité de façon non homogène en Europe. Chacun des 27 pays dispose de législations très disparates qui ne permettent pas d'avoir une position claire sur la question. L'Italie prévoit des mesures de la prévention au traitement en passant par la réinsertion de personnes avec une addiction à l'alcool, tandis que dans certaines régions allemandes, il est courant de boire une bière lors de la pause de midi. En France, aucune boisson alcoolisée, à l'exception du vin, de la bière, du cidre ou du xérès, n'est autorisée sur le lieu de travail.²⁵

²⁵ Borrelli, I., Santoro, P. E., Gualano, M. R., Perrotta, A., Daniele, A., Amantea, C., & Moscato, U. (2022). Alcohol consumption in the workplace: a comparison between European Union Countries' policies.

3.9 Ressources

Ressources pour les entreprises

Intervention précoce sur le site de l'OFSP :

- Définition harmonisée : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten/frueherkennung-fruehintervention.html>

Intervention précoce sur le site du GREA :

- <https://www.grea.ch/dossiers/intervention-precoce-ip>

Brochure OSER pour intervenir avec les jeunes :

- https://www.grea.ch/sites/default/files/20221208_final_grea_oser_brochure_web.pdf

Gestion des dysfonctionnements sur le site d'Addiction Suisse :

- <https://www.alcoolautravail.ch/gestion-des-dysfonctionnements-89>

Vidéo pour les responsables hiérarchiques sur le site d'Addiction Suisse :

- <https://www.alcoolautravail.ch/videos-pour-les-superieurs-hierarchiques-237>

Vidéo pour les collègues sur le site d'Addiction Suisse :

- <https://www.alcoolautravail.ch/videos-pour-les-collegues-383>

Lutter contre les problèmes d'alcool au travail :

- <https://www.stop-alcool.ch/fr/l-alcool-au-travail>

Gestion de la santé en entreprise sur le site de Promotion Santé Suisse :

- https://promotionsante.ch/notre-engagement/gestion-de-la-sante-en-entreprise?_gl=1*119qf96*_ga*MTE0MzY5NjIzMy4xNzEwNDEwOTAw*_ga_YG4EVEX5PF*MTcxMDQxMTg5OS4xLjAuMTcxMDQxMTg5OS4wLjAuMA..

Gestion de problématiques pour les RH :

- <https://friendlyworkspace.ch/fr/services-gse/hr-toolbox>

Des recommandations pour les entreprises :

- <https://www.stop-alcool.ch/fr/l-alcool-au-travail>

Ressources pour les personnes concernées

Outils d'évaluation de consommation à disposition des employés :

- <https://www.alcooquizz.ch/>
- <https://www.santebernoise.ch/mydrinkcontrol/#>
- <https://www.chuv.ch/fr/chuv-home/espace-pro/journalistes/communiqués-de-presse/detail/efficacite-demontree-dune-application-pour-maitriser-sa-consommation-dalccol>
- Pour les jeunes : <https://www.bemyangel.ch/fr/alcoolemie/>

Trouver une institution proche de votre entreprise / chez vous :

- <https://www.infodrog.ch/fr/aide/indexaddictions.html>

Demander un conseil anonyme en ligne gratuit :

- <https://www.safezone.ch/fr/>

Alcool et travail : le dossier d'Addiction Suisse :

- <https://www.alcoolautravail.ch/>

Règles sur la consommation d'alcool et les jeunes :

- <https://www.coolandclean.ch/fr/themen/Alcool/Quiz--Alkoholgesetz->

4. Égalité des chances

Les activités mises en œuvre lors de la Journée alcool doivent, si possible, et dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances en matière de santé, toucher toutes les catégories de la population, y compris les personnes socialement défavorisées. Les institutions sont amenées à réfléchir lors de la planification de leurs activités à savoir si celles-ci s'adressent également aux populations socialement défavorisées ou si des activités ou des mesures spécifiques pourraient être prévues pour atteindre ce groupe de population.

Ce chapitre fournit des informations sur les bases scientifiques entourant le thème de l'égalité des chances en matière de santé et des pistes pour la mise en œuvre concrète.

Les informations contenues dans ce chapitre ne sont en aucun cas exhaustives. Elles donnent seulement un aperçu de ce que les institutions peuvent faire pour rendre leurs activités aussi accessibles que possible à tous les groupes de population. Le consortium est conscient que la prise de mesures spécifiques pour les groupes de population socialement défavorisés est liée à des ressources et que celles-ci varient fortement d'une institution à l'autre.

Les institutions du domaine de la prévention qui souhaitent approfondir la question de la promotion de l'égalité des chances en matière de santé dans le cadre de la Journée alcool peuvent recourir à l'offre de conseil gratuite de la Croix-Rouge Suisse : <https://www.migesplus.ch/fr/conseil>

4.1 Définitions

Comme le souligne le rapport de base « Égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention²⁶ », il y a plusieurs raisons pour lesquelles les gens tombent plus souvent malades ou meurent plus tôt. D'une part, des facteurs individuels tels qu'un âge avancé, une grossesse ou un parent souffrant d'une dépendance ont une influence sur la santé. Il en résulte des **inégalités en santé**, qui ne sont toutefois pas ou difficilement modifiables. D'autre part, l'environnement social peut entraîner un désavantage social pour certaines personnes et avoir ainsi une influence négative sur l'état de santé physique ou psychique. Les caractéristiques du désavantage social sont par exemple un statut socio-économique bas (formation, revenu, statut professionnel), le sexe, l'origine migratoire, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. Les minorités sexuelles, par exemple, sont plus souvent touchées par les maladies psychiques en raison de la stigmatisation. Ces facteurs entraînent des **iniquités en santé** et sont en principe considérés comme évitables.

Le rapport de base²⁷ susmentionné retient les définitions suivantes : « **L'égalité des chances en santé** est un objectif fondamental de la politique sanitaire, qui vise à ce que toutes les personnes disposent des mêmes possibilités d'amélioration, de préservation et de rétablissement de leur santé. **L'équité en santé** est un principe opérationnel de mise en œuvre qui consiste à créer les conditions permettant à toutes les personnes de mener une vie en bonne santé. »

²⁶ Weber, D. & Hösli, S. (2020). Égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention. Approches éprouvées et critères de réussite. Version courte pour la pratique. Berne: OFSP, PSCH, GDK.

²⁷ Weber, D. & Hösli, S. (2020). Égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention. Approches éprouvées et critères de réussite. Version courte pour la pratique. Berne: OFSP, PSCH, GDK.

4.2 Approches visant à promouvoir l'égalité des chances en matière de santé

Pour définir des mesures d'égalité des chances en matière de santé, il faut d'abord analyser précisément le groupe cible. En lien avec le thème central de cette année, les questions suivantes se posent, par exemple :

- Y a-t-il des groupes de personnes particulièrement concernés par la thématique alcool au travail ?
- Y a-t-il des groupes ou des secteurs professionnels particulièrement concernés dans ce cadre (voir chapitre 3.4) ?
- Y a-t-il d'autres facteurs qui font que certains groupes de personnes sont particulièrement concernés par la thématique (voir chapitre 3.4) ?
- Existe-t-il des groupes de personnes qui ne peuvent pas être atteints par l'activité prévue ou qui ne peuvent l'être que difficilement ?

La définition du groupe cible aide à planifier quelles activités concrètes peuvent être mises en œuvre dans le cadre de la Journée alcool. En outre, il faut se demander si l'activité prévue est également adaptée pour atteindre les personnes socialement défavorisées ou si des mesures spécifiques sont nécessaires à cet effet.

Selon la littérature scientifique, les approches suivantes, entre autres, sont prometteuses pour la planification et la mise en œuvre de mesures favorisant l'égalité des chances :

- **Setting** : l'activité se déroule dans le cadre de vie du groupe cible.
- **Impliquer des multiplicateurs** : l'activité implique des personnes du groupe cible ou des personnes qui ont un accès facilité au groupe cible.
- **Bas seuil** : l'activité est conçue pour être à accès bas seuil et génère le moins de dépenses possible pour le groupe cible (p. ex. en ce qui concerne le moment de la journée, les coûts, le lieu, le trajet).
- **Participation** : le groupe cible est impliqué dans la planification, l'organisation et la réalisation des activités. L'activité répond aux besoins du groupe cible.

En ce qui concerne les activités de la journée, les mesures suivantes peuvent par exemple être mises en œuvre pour promouvoir l'égalité des chances en matière de santé :

- **Collaboration avec les vecteurs de la population migrante ou d'autres groupes de population** : si vous planifiez une activité (p. ex. une table ronde, un film, un stand), vous pouvez le diffuser explicitement via les vecteurs de la population migrante, afin que ce groupe de personnes soit également informé de l'activité par les canaux qu'il utilise. Il en va de même pour le matériel d'information que vous souhaitez élaborer dans le cadre de la journée d'action et rendre accessible à la population migrante. Vous trouverez sur le [site de la Croix-Rouge suisse](#) une liste des coordonnées des différents médias de la population migrante. La même approche peut être appliquée aux médias d'autres groupes de personnes (socialement défavorisées), pour autant qu'ils disposent de leurs propres canaux (magazine, site web, etc.).
- **Traduction du matériel d'information** : une autre approche pour atteindre les groupes cibles socialement défavorisés et leur fournir des informations consiste à traduire le matériel d'information existant dans d'autres langues et en langage facile. Le consortium met à nouveau à disposition des brochures d'information dans différentes langues étrangères pour la Journée alcool de cette année. Les institutions du domaine des addictions peuvent traduire également le matériel qu'ils ont élaboré, pour autant que les ressources nécessaires soient disponibles.
- **Proposer des activités à accès bas seuil** : pour atteindre un public aussi large que possible et des groupes de personnes socialement défavorisées avec votre activité, il

vaut la peine de la concevoir à bas seuil. Cela implique par exemple un accès gratuit, un trajet court pour le groupe cible.

Informations complémentaires

- Recherche sur l'égalité des chances en matière de santé. OFSP. (Consulté le 18.03.2024) <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/gesundheitsliche-chancengleichheit/forschung-zu-gesundheitlicher-chancengleichheit.html>
- Bülent, K. & Efonyai-Mäder D. (2008). Population migrante et promotion de la santé. OFSP. <https://www.migesplus.ch/fr/publications/population-migrante-prevention-et-promotion-de-la-sante>

5. Give-aways et produits pour la campagne

Give Aways et visuels

Pour la Journée d'action 2024, le consortium propose des stylos, des post-its et de la documentation diverse sur le site www.aktionstag-alkoholprobleme.ch/.

Les commandes peuvent être passées dès maintenant et jusqu'au début d'avril 2024 sur le site. De plus, divers supports visuels (signature d'e-mail, sujets pour les réseaux sociaux et affiches) sont disponibles en téléchargement sur le site.

Flyer et brochures

Un flyer spécialement créé pour la Journée d'action peut être commandé gratuitement sur le site www.aktionstag-alkoholprobleme.ch ou via le site web d'Addiction Suisse. Diverses brochures d'information peuvent également être commandées gratuitement sur le site Internet. Les commandes peuvent être passées jusqu'au début du mois d'avril.

6. Exemples d'actions

Un calendrier sur la planification est disponible. Il sert de guide aux institutions et se compose de quatre parties : préparation, actions, médias et évaluation. Vous pouvez télécharger sur le site de la journée à l'adresse suivante :

<http://www.aktionstag-alkoholprobleme.ch/pdfs/Guide%20de%20planification%20FR.pdf>

Les activités régionales et le travail média constituent le cœur de la Journée alcool. Cependant, il n'est pas toujours facile de trouver une inspiration. Les suggestions suivantes peuvent aider. En général, l'expérience montre que les offres interactives, c'est-à-dire les actions qui s'adressent directement au public ou à un groupe cible spécifique, sont particulièrement populaires.

Exemples d'activités parmi lesquelles certaines ont été proposées par les institutions lors d'une séance en mars 2024 :

- **Conférence pour thématiser** le lien alcool et travail, en mettant en avant les facteurs de stress, la législation et les outils à disposition.
- **Sondage dans les entreprises** pour évaluer le facteur risque ou la consommation excessive d'alcool et permettre une prise de contact entre l'institution du domaine de la prévention et le monde du travail

- **Projection d'un film** sur le travail et l'alcool
 - o Le Loup de Wall Street (2013), Martin Scorsese. Il met en lumière les excès de dans le monde de la finance, y compris la consommation excessive d'alcool et les comportements destructeurs qui en découlent.
 - o Les Évadés (1994), Frank Darabont. Ce film met en scène un groupe de détenus dans une prison américaine pendant les années 1940. L'alcoolisme est présenté comme un moyen d'échapper temporairement à la dure réalité de la vie en prison.
 - o The Company Men (2010), John Wells. On explore ici les répercussions de la perte d'emploi sur la vie d'hommes du domaine de la construction. L'alcool est utilisé comme stratégie contre le stress, mais conduit à la perte d'identité professionnelle.
 - o Le Limier (1971), Joseph L. Mankiewicz. Un détective privé alcoolique est engagé pour enquêter sur une affaire de fraude. L'alcoolisme du personnage principal est étroitement lié à son sentiment de désillusion et d'aliénation.
 - o Le Prix du Silence (2014), Rupert Goold. Une journaliste découvre un scandale au sein d'une grande entreprise, mais rencontre des obstacles en raison de son propre combat contre l'alcoolisme.
 - o Flight (2012), Robert Zemeckis. L'acteur Denzel Washington endosse le rôle d'un pilote de ligne alcoolique qui est contraint de faire face à ses démons après un accident d'avion.
- **Portes-ouvertes de l'institution** adressée spécifiquement au monde du travail, aux offices de l'insertion professionnelle, aux ORP et autres acteurs importants du monde professionnel.
- **Ateliers de gestion du stress** : le stress étant un facteur de risque, il est possible d'explorer les techniques de relaxation.

7. Le site internet de la campagne

Tous les informations et documents relatifs à la réalisation de la Journée d'action 2023-2024 sont disponibles sur <http://www.aktionstag-alkoholprobleme.ch/index.php?lg=F&pg=1> (D, F, I). Les commandes de matériel d'information et de gadgets peuvent également être effectuées en ligne. Pour des raisons organisationnelles (impression, expédition), nous avons besoin de vos commandes au plus **tard au début d'avril 2024**. Les actions prévues peuvent être inscrites sur le site pour être visibles pour d'autres personnes intéressées, ce qui peut servir de source d'inspiration. Nous vous prions d'inscrire votre action au **plus tard le 30 avril 2024**. En outre, nous vous informons que le site web sera modifié dans les prochaines semaines.

8. Travail médiatique

Environ six semaines avant la Journée alcool (c'est-à-dire fin d'avril), le texte d'un communiqué de presse sera envoyé aux institutions. Cela laisse suffisamment de temps pour le compléter avec des informations régionales et le transmettre aux médias régionaux pertinents.

Vous pouvez commander le communiqué de presse **dès à présent** sur le site de la Journée alcool. Une semaine avant, les organisateurs envoient le communiqué de presse à plus de 1200 adresses médias dans toute la Suisse. Ce dernier sera également transmis aux rédactions principales par le service OTS pour garantir une couverture optimale. La liste des activités organisées dans chaque région sera accessible via un lien dans le communiqué de presse. Addiction Suisse, ainsi que le GREA, qui coordonne les relations avec les médias pour

la journée, informera sur les activités régionales sur place. Nous vous prions de bien vouloir inscrire votre action en temps voulu sur le site en indiquant les contacts médias responsables.

9. Calendrier

Les institutions commandent le matériel, les give-aways, le communiqué de presse sur le site. Ces délais ne tiennent pas compte des délais d'envois postaux. http://www.aktionstag-alkoholprobleme.ch/index.php?lg=F&pg=1	Jusqu'au début d'avril 2024
Le communiqué de presse est envoyé aux institutions	Fin avril 2024
Les institutions annoncent leurs actions sur le site internet. Le tôt est le mieux ainsi d'autres organisations peuvent profiter des idées de chacun. Les actions figurent aussi sur le communiqué de presse.	Jusqu'au 30 avril 2024
Livraison de la documentation et des give-aways.	Mi-avril à début mai 2024
Le communiqué est envoyé aux médias	16 mai 2024
Journée alcool	23 mai 2024
Les institutions reçoivent ensuite un sondage qu'elles peuvent rendre jusqu'à	Début juin 2024

MERCI BEAUCOUP D'ÊTRE DE LA PARTIE LORS DE LA JOURNÉE 2024

10. Bibliographie

Addiction Suisse. Alcool au travail. (Consulté le 14.03.2024) <https://www.alcoolautravail.ch/>

Borrelli, I., Santoro, P. E., Gualano, M. R., Perrotta, A., Daniele, A., Amantea, C., & Moscato, U. (2022). Alcohol consumption in the workplace: a comparison between European Union Countries' policies. *International journal of environmental research and public health*, 19(24), 16964.

Alcohol in the workplace. (2020). Insitute of Alcohol Studies. (Consulté le 28.02.2024) <https://www.ias.org.uk/wp-content/uploads/2020/12/Alcohol-in-the-workplace.pdf>

Atlas P. Benmehidi M. Fuentes S. (2018). Alcool et travail : parlons-en ! 3e Journée nationale de prévention des conduites addictives en milieu professionnel. Références en santé au travail. (no 155). P. 97 - 103

Kuendig, H. (2010). Geschätzte Anzahl der alkoholabhängigen Menschen in der Schweizer Bevölkerung (Forschungsbericht Nr. 56). Lausanne: Sucht Info Schweiz.

Marmet S., Gmel G. (2015). Suchtmonitoring Schweiz – Alkohol- und Drogenprobleme im Umfeld im Jahr 2013. Sucht Schweiz, Lausanne, Schweiz

OFS. (2017). Enquête Suisse sur la santé. (Consulté le 15.02.2024).
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/enquetes/sgb.assetdetail.28965076.html>

OFSP. Consommation d'alcool en Suisse : faits et chiffres (Consulté le 22.02.2024).
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/zahlen-und-statistiken/zahlen-fakten-zu-sucht/zahlen-fakten-zu-alkohol.html>

OFSP. (2011). L'alcool au travail coûte un milliard de francs par année. (Consulté le 14.03.2024) <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-37465.html>

Fischer, B. et al. (2021). Coûts de l'alcool en Suisse. Polynomics. Olten.
Coûts de l'alcool en Suisse. Rapport final établi sur ordre de l'Office fédéral de la santé publique. (Consulté le 14.03.2024)
<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/34156.pdf>

Use of alcohol and drugs at the workplace. (2012). European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions.
https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_files/docs/ewco/tn1111013s/tn1111013s.pdf

Stop-Alcool. Lutter contre les problèmes d'alcool au travail. (Consulté le 22.02.2024)
<https://www.stop-alcool.ch/fr/l-alcool-au-travail>

SUVA. (2001). Les substances engendrant la dépendance au poste de travail d'un point de vue juridique

Weber, D. & Hösli, S. (2020). Égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention. Approches éprouvées et critères de réussite. Version courte pour la pratique. Berne: OFSP, PSCH, GDK.

Autres références :

Elling, D. L., Almquist, Y. B., Wennberg, P., & Sundqvist, K. (2023). Effects of a multi-component alcohol prevention program in the workplace on hazardous alcohol use among employees. *BMC Public Health*, 23(1), 1420.
<https://bmcpublichealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-023-16150-4>

Gómez-Recasens, M., Alfaro-Barrio, S., Tarro, L., Llauradó, E., & Solà, R. (2018). A workplace intervention to reduce alcohol and drug consumption: a nonrandomized single-group study. *BMC Public Health*, 18, 1-10.
<https://bmcpublichealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-018-6133-y>